



## Contribution REIF

### Consultation publique Feuille de route sur le Livre vert sur le vieillissement

14 décembre 2020

Les organismes français de Sécurité sociale réunis au sein de la REIF accueillent favorablement l'initiative de la Commission d'engager une discussion approfondie sur les effets du changement démographique dans le futur Livre vert sur le vieillissement.

La REIF souhaite que le futur Livre vert:

- Valorise les bonnes pratiques nationales et locales dans le cadre des missions d'action sociale et sanitaire qui complètent en France la protection sociale de base, et fournissent une offre innovante de services, adaptée et permanente, répondant au plus près aux besoins des personnes assurées, tels que la prévention en santé, l'amélioration de l'accès aux soins des personnes âgées peu mobiles, le maintien à domicile des personnes âgées, la prévention de la perte d'autonomie ou encore l'accompagnement au vieillissement en bonne santé,
- Développe un volet spécifique pour les personnes en perte d'autonomie et/ou en situation de dépendance :
  - o en proposant une définition européenne de l'autonomie en lien avec celle en discussion actuellement sur les soins de longue durée dans le cadre de la révision en cours des Règlements européens de coordination des systèmes de sécurité sociale,
  - o en menant des activités de parangonnage et d'examen par les pairs des expériences nationales sur la mise en place des branches de sécurité sociale autonomes sur ce risque ou sur le développement des pratiques pour sa prise en charge afin d'en évaluer l'efficacité,
  - o et éventuellement de les diffuser en tant que bonnes pratiques.
- Valorise les bonnes pratiques nationales et locales visant à maintenir l'employabilité des personnes, notamment par des actions de prévention en santé et en sécurité au travail tout au long de leur vie professionnelle, et à permettre l'adaptabilité des postes de travail,
- Prévoit une définition européenne commune et un panorama des critères de reconnaissance de la pénibilité de certains emplois selon les Etats membres afin d'appuyer la mise en place de régimes de retraites anticipées applicables à ces emplois,
- Systématise l'accès aux fonds européens aux organismes nationaux et locaux de la Sécurité sociale ayant développé des initiatives d'action sociale et sanitaire pour le bien-vieillir avec un volet spécifique dédié aux populations rurales,
- Prévoit un chapitre spécifique sur une réflexion sur les pensions minimales adéquates et leur efficacité dans la lutte contre la pauvreté des personnes âgées dans le futur Rapport sur l'Adéquation des Retraites qui sera publié en 2021 ; voire envisage une étude de faisabilité pour

évaluer la pertinence ou non d'une Garantie européenne pour une pension minimale adéquate dans l'UE

- Fournisse un appui logistique et financier pour créer et/ou approfondir des coopérations dans les champs de la santé et du social en valorisant et renforçant les coopérations entre territoires frontaliers, par exemple en développant des outils pour faciliter la coordination de la prise en charge des soins ou la liquidation d'une pension dans une situation transnationale,
- Promeuve et améliore la complémentarité des approches numérique et physique dans tout service destiné à la personne afin d'assurer le bien-vieillir et de garantir l'égalité d'accès aux services publics, avec une vigilance particulière pour les zones rurales,
- Adopte une vision holistique en intégrant également dans ses considérations l'important retour sur investissement des politiques familiales qui soutiennent le double désir des parents d'avoir des enfants (contribuant à limiter le vieillissement rapide de la population) et de travailler. Dans ce cadre, les politiques destinées à l'accueil du jeune enfant et à la conciliation vie professionnelle-vie familiale favorisent une meilleure participation des parents au marché de l'emploi, génèrent cotisations sociales et rentrées fiscales finançant les dépenses nécessaires à la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejoint.

